Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE
XXIVe Année.

15 FÉVRIER 1888.
No 4.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Intérêts de la Société : Caisse mutuelle de secours. — Pédagogie de la Suisse romande. — Histoire nationale : les vraies origines de la Confédération suisse (suite et fin). — La littérature de la Suisse romande. — Chronique française. — **Vaud :** Correspondance du Comité cantonal. — L'Ecole normale et le moyen de former le corps enseignant (suite et fin). — Formation des instituteurs. — **Genève :** Les travaux manuels (fin). — **Jura bernois :** Caisse des instituteurs bernois. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Compositions. — Dictées. — Problèmes d'arithmétique et de géométrie. — Comptabilité.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Caisse mutuelle de secours.

Extrait du règlement.

« ART. 5. Fera partie de la *Caisse de secours et de prévoyance* (c'est-à-dire aura droit à des secours en cas de besoin), tout instituteur, membre de la Société pédagogique romande qui versera une cotisation annuelle de 50 centimes. La cotisation sera payée de la même manière que le journal *l'Educateur*, c'est-à-dire prise en remboursement avec le prix de ce dernier. »

Cette modeste institution, fondée pour venir en aide à ses membres, momentanément dans le besoin, a déjà rendu de nombreux services ; pendant l'année 1887 elle a distribué des secours à 4 familles, pour une somme de 170 fr.

Un léger sacrifice annuel de la part de *tous les membres* de la Société romande permettrait de faire plus et mieux ; c'est aussi un moyen tout pratique de montrer que les sentiments de solidarité qui unissent les instituteurs de notre pays sont bien réels et qu'ils ne s'arrêtent point au seuil de celui que le malheur a frappé — et qui peut être assuré contre ses coups ?

Les membres de la Société qui ne font pas encore partie de la caisse de secours sont priés de vouloir bien envoyer leur adhésion à M. Beausire, gérant de *l'Educateur,* avant le 25 courant.

Quant aux adhérents déjà inscrits, nous comptons sur leur fidélité, et nous prendrons la liberté de percevoir leur cotisation, conformément à l'article 5 rappelé ci-dessus.

LE COMITÉ.

PÉDAGOGIE DE LA SUISSE ROMANDE

à propos des ouvrages récents de MM. de Guimps et Vulliet.[1]

Si l'on met à part le Père Girard, ce grand nom de la science éducative, le canton de Vaud est certainement, avec celui de Genève, celui des cantons français qui a produit le plus d'illustrations dans le champ de l'activité pédagogique et scolaire.

Sans parler du philosophe Pierre de Crousaz qui a laissé sa trace dans la théorie, alors peu avancée, de l'éducation publique, par ses ouvrages intitulés : ***Maximes sur l'éducation des enfants*** (1718); ***Traité sur l'éducation des enfants*** (1722), n'avons-nous pas vu à une époque plus rapprochée de nous, les Chavannes, les Gindroz, les Monnard, les Gauthey, les Burnier, jeter de vives lumières sur la matière, et donner une impulsion féconde ou à l'instruction publique ou à l'administration scolaire. Depuis lors de nouveaux noms sont venus s'ajouter aux précédents. A leur tête, il n'est que juste de placer celui de M. Roger de Guimps, l'élève et le disciple de Pestalozzi et qui, outre ses deux livres importants sur la philosophie et la pratique de la méthode pestalozzienne, a enrichi l'histoire de la pédagogie d'une biographie de Pestalozzi, sagement pensée et bien écrite, la plus complète que nous ayons en français, et dont la seconde édition vient de paraître, revue et ornée d'un portrait gravé[2].

Cette seconde édition arrive, on ne peut plus à propos, à l'avant-veille de l'érection de la statue du grand éducateur, sur la place publique d'Yverdon.

Dans l'ouvrage de M. de Guimps, la figure de Pestalozzi se voit devant nous, vivante, sympathique, tantôt souriante comme celle d'un père, tantôt mélancolique et douloureuse comme celle d'un homme éprouvé par toutes les tribulations imaginables. Mais là où il nous plaît le mieux de le voir, de l'étudier, c'est à Berthoud, où il était dans son véritable centre d'action, l'Ecole élémentaire, la seule qui lui ait pleinement réussi et où le virent à l'œuvre, avec admiration, des hommes tels que le doyen Ith, l'évêque Wessenberg, le philosophe Bonstetten, le pédagogue von Turk, Conrad Escher de la Linth, sur la valeur desquels le biographe aurait pu insister davantage, car ils appartiennent tous à l'élite des contemporains.

Même ceux qui venaient à Berthoud remplis de préventions comme Soyaux de Berlin, s'en retournaient convertis et émerveillés des progrès des élèves. Au nombre des enthousiastes, figurait aussi le noble rénovateur de la philosophie spiritualiste en France, Maine de Biran.

Le récit de M. de Guimps où les réflexions judicieuses abondent est

[1] Dans notre dernier article sur les Jardins d'Enfants lisez : *sous la forme* au lieu de sur la forme.

[2] Chez Georges Bridel, éditeur. Environ 600 pages.

émaillé d'anecdotes caractéristiques qui coupent agréablement la narration et donnent un charme particulier à l'ouvrage.

Une de ces anecdotes concerne l'aventure de Pestalozzi à Soleure où cet illustre vieillard, pris par la police locale pour un mendiant et un vagabond, est mis au violon et délivré par un magistrat qui l'embrasse et l'emmène dîner ou souper chez lui, au grand étonnement de ceux qui l'avaient arrêté. M. de Guimps fait de ce magistrat un juge. J'ai toujours entendu dire que c'était l'avoyer de la République en personne, Son Excellence M. de Glutz-Ruchti.

Si, le livre de M. de Guimps à la main, nous voulions suivre Pestalozzi, à Yverdon, sa seconde grande étape pédagogique, il nous faudrait tout un volume. Nous préférons renvoyer nos lecteurs à l'œuvre magistrale du Nestor de nos écrivains pédagogiques, le dernier des survivants de cette école, la plus féconde en talents divers et en initiateurs. Sans doute l'Institution de Pestalozzi, même en y comprenant les maîtres, n'a jamais compté plus de deux cents personnes. Mais qu'on compare les résultats de l'institution pestalozzienne avec ceux du Grand Collège des Jésuites de Fribourg en Suisse, qui a compté jusqu'à sept cent cinquante élèves, et il ne sera pas difficile de dire de quel côté est la supériorité pédagogique, la grandeur intellectuelle.

De M. de Guimps à M. Vulliet la transition n'est pas aussi malaisée qu'on pourrait le supposer de prime abord ; car M. Adam Vulliet, l'auteur des *Principes généraux de l'éducation chrétienne*[1], pour appartenir à une génération plus récente que M. de Guimps, n'en est pas moins l'un des vétérans de l'enseignement public et l'un des écrivains les plus féconds et les plus instructifs de la Suisse romande. Ses ouvrages d'histoire générale, de géographie politique et physique sont entre les mains de tous les jeunes gens et même de beaucoup d'hommes faits dans les cantons réformés auxquels ils sont spécialement destinés par la tendance religieuse qui les caractérise.

M. Adam Vulliet a aussi beaucoup contribué et contribue encore activement à la propagation des connaissances utiles et agréables par *la Revue illustrée de la famille* qui en est à sa 29me année d'existence.

Les *Principes d'éducation chrétienne,* que vient de publier M. Vulliet appartiennent spécialement à la pédagogie et embrassent toutes les parties de l'éducation.

Mais c'est de l'éducation morale surtout qu'il est parlé dans cet ouvrage substantiel ; l'auteur y a consacré la moitié presque de son volume. L'instruction ou didactique, en revanche, n'y prend que quinze pages. A l'appui des préceptes de la raison et des résultats de l'expérience qu'invoque l'ancien directeur de l'Ecole supérieure des filles de Lausanne, on trouve çà et là des citations empruntées aux écrivains pédagogiques de la Suisse romande, de Rousseau à M. de Guimps. Mais l'examen détaillé des matières contenues dans le livre de M. Vulliet réclamerait des développements qui dépassent les bornes d'un aperçu comme celui-ci. Soulignons en passant un petit lapsus historique. C'est Massillon et non Bossuet qui a prononcé le mot fameux : *Dieu seul est grand, mes frères,* et qui commençait ainsi l'oraison funébre de Louis le Superbe, en présence de la cour en grand deuil. Mais c'est ce que M. Vulliet sait mieux que nous, lui, auquel on doit tant de pages saisissantes sur la *Révocation de l'Edit de Nantes.*

A. Daguet.

[1] Lausanne, librairie Payot, 254 pages.

HISTOIRE NATIONALE

Les vraies origines de la Confédération suisse.

(Suite et fin.)

C'est donc du Pacte du 1er août 1291 qu'on peut dire qu'il est la pierre angulaire de la Confédération suisse. Et c'est dans les archives de Schwyz que se conserve le document en langue latine qui proclame en quelque sorte l'existence à perpétuité de notre nation.

Quels hommes énergiques, magnanimes et héroïques devaient être ces montagnards qui, au sein de leurs Alpes solitaires et sans autre instruction que celle que donnent le bon sens et l'expérience de la vie, jurèrent qu'ils vivraient libres et se maintiendraient tels envers et contre tous.

Mais que dit donc ce pacte primitif? Cet acte à jamais mémorable, notre Magna Charta, s'ouvre par ces mots : *Au nom de Dieu, amen!* et statue que les vallées d'Uri, de Schwyz et d'Underwald-le-Bas (vallée inférieure de l'Entremont) se prêteront main-forte contre toutes les attaques dirigées contre leurs personnes, leurs biens et leurs droits, *conformément à l'antique alliance* ou forme de *Confédération* validée par serment (antiquam Confœderationis formam juramento vallatam).

« Chacun, disent les auteurs de l'Acte, obéira à son seigneur ; mais les vallées s'engagent à ne pas accepter pour chef celui qui achèterait sa charge ou qui serait un étranger pour elles. En cas de conflit, on recourra à des arbitres. Les Confédérés s'obligent à punir de mort les perturbateurs et à confisquer les biens des spoliateurs en dédommageant ceux auxquels ils ont fait tort. « Tous ces engagements (ainsi conclut le » Pacte de 1291) ont été pris en vue de l'intérêt commun, avec *la grâce* » *de Dieu, à perpétuité.* »

Quelques semaines plus tard, c'est-à-dire le 16 octobre, les deux vallées d'Uri et de Schwyz s'alliaient pour trois ans avec les Zuricois, en lutte aussi avec la maison d'Autriche. L'acte qui nous en a été conservé comme le précédent commence comme suit : « Nous conseil et bourgeois de Zu- » rich, ainsi que nous Messire Arnold maire de Silinen, landamann, et les » paysans d'Uri et nous Messire Conrad Ab Iberg, landamann et les pay- » sans de Schwyz savoir faisons : que chacun est tenu d'obéir à un seigneur » *comme avant les temps du roi Rodolphe*[1]. Mais nous nous engageons à » nous défendre mutuellement contre *ceux qui iraient au delà de ce qui* » *est légitimement dû.* En cas d'attaque, on usera de représailles et on » portera le fer et le feu sur les terres de l'ennemi... Six arbitres choisis » par chacune des parties contractantes chez l'autre sont chargés de pour- » voir à l'exécution du traité et faire le nécessaire. »

Les douze arbitres et gardiens de l'alliance sont cités nominativement dans l'acte. C'étaient pour Uri Messires *Werner d'Attinghausen*, l'ancien landamann *Burkart* et le maire *Conrad d'Oertsfeld ;* pour Schwyz, messires le landamann *Conrad Ab Iberg* déjà nommé en tête de l'acte, *Rodolphe* le *Stoufacher* (sic) et *Conrad Hunnen.* Pour Zurich, c'étaient un Mülner, un Manesse, un chevalier de Beggenhofen (nous ne nommons que les plus en vue), tous également traités de *Her* (Messires), titre qui ne se donnait qu'à des nobles ou à d'importants personnages.

Nous ne prononçons pas sans une profonde vénération et sans un véritable enthousiasme les noms des signataires de l'alliance des deux vallées

[1] C'est-à-dire au temps où la liberté impériale était respectée et avant que Rodolphe l'eût confisquée à son profit.

avec Zurich, car ce sont les mêmes magistrats sans contredit qui ont présidé à l'alliance perpétuelle et partant les vrais auteurs et fondateurs de la Confédération. Les noms de ces personnages se retrouvent d'ailleurs dans beaucoup d'autres actes subséquents. Ainsi ceux de Werner d'Attinghausen qui présidera comme landamann d'Uri la landsgemeinde de 1294, et de Conrad Ab Iberg qui dirigeait celle de Schwyz où l'on décida que les couvents seraient soumis à l'impôt pour les biens-fonds qu'ils possèdaient dans la vallée dont ils se prétendaient exempts en vertu des immunités ecclésiastiques.

Sans doute dans la période critique qui suit la mort tragique d'Adolphe de Nassau, le successeur de Rodolphe de Habsbourg, sous le règne décennal d'Albert et même sous celui d'Henri VII de Luxembourg, la Confédération naissante, si frêle, si précaire et cernée par les possessions de l'Autriche, subira plus d'un assaut et traversera bien des périls; mais l'esprit de ses fondateurs est là et triomphe avec *la grâce de Dieu*, comme dit le Pacte de 1291. C'est grâce aussi à leurs montagnes et bien plus encore à leur intrépide et *indomptable amour* de la liberté et de la dignité humaine. Dieu, Liberté et Patrie, telle était déjà leur pensée dominante, sinon leur devise. Cette pensée dominante respire dans les écrits du temps, chants populaires et récits des chroniqueurs. *La liberté*, — disait le moine patriote et poète Boner de Berne, — *fait l'ornement de toute vie, enflamme les courages, relève l'homme et la femme, enrichit le pauvre; elle est un bouclier d'honneur et met le sceau aux paroles et aux actions.*

ALEXANDRE DAGUET.

La littérature de la Suisse romande.

Si nous étions libre et surtout si nous avions de la place, chacun de nos numéros parlerait de littérature à nos lecteurs et de préférence de la littérature nationale en langue française ou allemande; car pour la littérature d'outre-Seine, nous en laisserions le soin aux écrivains et conférenciers qui nous en régalent à qui mieux mieux; à telle enseigne que si nous ne devenons pas dans quelques années un département français, ce n'est pas leur faute. Nous ne pouvons sans doute et nous ne devons nous isoler de la France, puisque c'est là que sont les modèles dont il faut s'inspirer pour écrire avec quelque élégance et pureté. Mais l'imitation servile et l'engouement des auteurs à la mode n'ont jamais servi qu'à abaisser un peuple et à rendre plus étonnants que célèbres les Helvètes jeunes et vieux qui s'y sont livrés.

Parmi les publications nouvelles, notre admiration va avant tout aux écrivains qui, selon l'expression de deux d'entre eux, sont de leur pays et de chez nous, EUGÈNE RAMBERT, pour commencer. Quand nous parlons de Rambert, c'est de l'auteur des ALPES, des NOUVELLES ROMANDES et de ces GRUYÉRIENNES dont on a dit qu'un éditeur parisien n'a pas voulu à cause du titre qui sentait *le fromage!* Si la verte Gruyère est le pays du fromage par excellence, n'est-elle pas aussi celui des riches pâturages, du foin odorant et de la gentiane parfumée, sans parler de sa belle race d'hommes et de ce ranz des vaches qui fait mourir ses fils de nostalgie sur la terre étrangère. Ah! de quelles mesquineries peuvent être capables certains habitants de la grande ville! Mais comme tous les journaux ont parlé de ces poésies ravissantes dans leur pastorale originalité, nous ne nous y arrêterons pour le moment que pour en dire ce qu'on n'a pas relevé à notre connaissance.

C'est que Rambert, en chantant la Gruyère, s'est inspiré non seulement des montagnes, du paysage et des mœurs, mais aussi des poètes indigènes, Glasson, Bornet, Sciobéret, Baron, dont on devrait bien faire une édition collective à laquelle pourrait servir de préface le charmant aperçu qu'en a donné M. le Conseiller Théraulaz, de Fribourg, dans le *Journal du Club alpin* de 1876[1].

Mais en attendant que nous revenions aux poètes de la Gruyère et à celui qui les résume tous, Eugène Rambert, disons un mot en passant de quelques autres publications qui nous touchent de près, à commencer par celle de M. Charles Fuster et intitulée le *Semeur* de Paris et Lausanne.

M. Charles Fuster, de famille vaudoise, mais établi à Bordeaux, n'est pas le premier venu, certes, dans la littérature française, et, quoique jeune, il s'est fait un nom par ses poésies et comme critique littéraire d'un talent réel et original. La *Revue de Bordeaux,* qu'il a fondée, avait pris place parmi les publications de ce genre le plus en vue. Aussi de Bordeaux avait-elle été transportée à Paris, lorsqu'une cabale jalouse détermina notre compatriote à en quitter la rédaction et à fonder une nouvelle Revue. Puisse *le Semeur*, c'est le nom de la nouvelle feuille, tenir les promesses de son titre et nous rappeler par son contenu le remarquable et important recueil dont Vinet et d'autres écrivains de la Suisse romande avaient fait un des organes les plus autorisés de la critique, même aux yeux des grands écrivains dont s'enorgueillissait le plus la littérature française.

Plus récemment, un autre écrivain, italien d'origine, comme son nom l'indique, mais qui est à nous par la naissance et l'enseignement distingué qu'il donne au collège de Morges, M. Jules Carrara, est venu renforcer la phalange des représentants de la bonne littérature sur les bords du Léman. M. Carrara est auteur du poème de la Lyre, couronné par l'Académie des Muses Santones et, ce qui vaut mieux, par l'opinion des critiques littéraires les plus compétents. C'est vraiment d'une lyre d'ivoire et d'or que joue M. Carrara, et le critique de la *Revue bleue,* M. Maxime Gaucher, en qualifiant son livre d'œuvre presque magistrale, n'hésite pas à lui prédire la célébrité. M. Carrara, selon lui, est donc un poète de haut vol et la conception de son œuvre lui paraît grandiose. C'est Victor Hugo, comme on sait, que célèbre M. Carrara d'un bout à l'autre de son poème et dont il fait l'apothéose dans toutes les règles. A l'entendre, Hugo serait même supérieur à Homère, à Dante, à Shakespeare. Pour cela, non! Poète lyrique immense, tant que vous voudrez, poète épique admirable par place, le plus universel *presque* des talents français! A la bonne heure. Mais pas plus. Homère, Dante et Shakespeare sont certainement supérieurs à Victor Hugo, chacun dans leur genre. Mais au lieu de chicaner le poète sur sa fantaisie, admirons le talent avec lequel il a déroulé et embelli son poétique paradoxe. Il y a là vraiment de grands vers, des vers héroïques dignes du sujet. La peinture de l'Enfer, entre autres, respire la sauvage et sublime énergie de l'auteur de la *Divina Comedia.*

De Jules Carrara à Léopold Bachelin, il y a loin, en ce sens que nous allons du chantre d'une personnalité humaine à celui de la nature univer-

[1] Un recueil des poésies de Nicolas Glasson devait paraître par mes soins. Si elles n'ont pas vu le jour, la faute est à ceux qui avaient, semble-t-il, le plus d'intérêt à cette publication mais qu'effarouchaient quelques malices ou certaines gaillardises du chansonnier bullois. Ce n'est cependant pas de ces malices, ni de quelques productions un peu légères que se fût composé le recueil.

selle, de l'admirateur extatique de Victor Hugo, ce soleil de la poésie française, à l'admirateur du vrai soleil, de l'astre éclatant de l'univers, comme l'appelait un poète du siècle dernier, Lefranc de Pompignan, dans son ode sur J.-B. Rousseau. M. Léopold Bachelin (ne pas confondre avec le peintre et romancier de ce nom) nous avait déjà familiarisé avec sa poésie panthéiste (aucuns disent matérialiste) dans son poème des *Eaux,* où les beaux vers ne manquent pas non plus, mais qui, en somme, nous a laissé froid dans son ensemble. *La mort du Soleil,* pour être animée du même souffle, a toute une autre allure; les descriptions que fait notre poète de l'astre du jour sont splendides comme l'objet de son adoration. Mais j'avoue ne pas pouvoir m'agenouiller avec lui devant le Dieu terrestre de la lumière et de la chaleur, quelque admirable et magnifique qu'il nous apparaisse dans ces pages, et cela parce que cet astre est impersonnel et sans cœur. Au risque de commettre un crime de lèse-poésie, je me sens plus de sympathie pour les petits vers de M. Bachelin que pour les grands. Par petits vers, j'entends l'allocution en vers familiers qu'il adresse à ses amis, avec ce refrain bon enfant : *bon jour, bon an,* qui n'est pas déjà si populaire que le croit le spirituel auteur, puisque cette expression se trouve dans la correspondance intime de la très aristocratique marquise de Sévigné. C'est un vrai charme pour l'esprit et le cœur que cette épître anniversaire et soi-disant *funambulesque ;* car elle n'est rien moins que cela et respire même la tendresse, tendresse pour ses amis d'abord et pour une vieille amie ensuite. Et comment ne pas rire aux larmes de ce que notre collègue et ami dit de l'emploi de sa semaine, où il trouve le temps de dauber de la belle façon ses ennemis qui sont aussi ceux du libéralisme politique et religieux. Ce qui n'empêche pas le professeur poète de donner ses leçons académiques aussi exactement que tous ses confrères de la docte faculté des lettres.

(A suivre.) ALEXANDRE DAGUET.

CHRONIQUE FRANÇAISE

Publications anciennes et nouvelles. — Réception de M. Gréard à l'Académie française.

La librairie Hachette poursuit ses grandes publications si utiles à la jeunesse et au public lisant, ainsi la *Géographie universelle* de Reclus, qui en est à sa 722me livraison (tome XIII). Nous nous réjouissons de voir paraître les livraisons qui concernent l'Amérique, plus intéressante pour nous que le Continent africain avec ses populations cruelles et superstitieuses. Le *Dictionnaire géographique* de Vivien, et auquel collaborent deux de nos compatriotes, en est à la lettre P. Le *Journal de la jeunesse* (17e année) est toujours la lecture favorite de l'adolescence, tout en plaisant à la jeunesse, voire à l'âge mûr.

Des presses de la librairie Armand Collin sort l'*Annuaire de l'enseignement primaire en France,* publié sous la direction de M. l'inspecteur général Jost, que nous avons eu le plaisir de voir au Congrès de Bâle. Une Revue des décrets et arrêtés concernant l'enseignement primaire prend une place considérable dans ce volume de plus de 600 pages. On y traite aussi des questions d'actualité, c'est-à-dire relatives aux pensions de retraite, au surmenage intellectuel, à l'enseignement littéraire à l'Ecole normale, à la musique dans l'enseignement, aux colonies de vacances et aux progrès de la science, de la géographie et de l'astronomie. Pour terminer, M. Jost et ses collaborateurs nous offrent un compte rendu des Congrès

de France, de celui de Paris en particulier, et nous mettent au courant du personnel de l'administration et du personnel enseignant, ainsi que des institutions scolaires de la grande république, notre voisine. Ce n'est ici qu'un compte rendu rapide des matières traitées par l'*Annuaire*, aperçu substantiel et bien écrit, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans un coup d'œil d'ensemble sur tout ce qui se fait en France dans le domaine pédagogique et scolaire.

La librairie Delagrave poursuit également ses publications, non moins utiles à la jeunesse et aux écoles, notamment les deux volumes relatifs à *la composition* à l'école primaire, par deux professeurs de l'Ecole. Nous attendons l'envoi du *Livre du Maître* pour en parler, n'ayant reçu jusqu'ici qu'un exemplaire du *Livre de l'Elève*.

Le grand événement en France, dans le monde pédagogique, c'est la réception de M. Gréard, le vice-recteur de l'Académie de Paris, à l'Académie française. Ce qui fait l'importance de cette nomination, c'est que M. Gréard est le premier écrivain pédagogique qui ait été admis comme tel dans le Corps des 40 immortels. Mgr Dupanloup, l'évêque éloquent, était bien aussi écrivain éducatif à ses heures. Mais, en l'admettant dans son sein, ce n'est pas l'éducateur, mais bien l'orateur sacré et le représentant du sacerdoce que la célèbre Compagnie avait voulu s'agréger. Cependant comme l'a si bien dit M. Gréard dans le discours où il avait à célébrer un des chefs du parti contraire au sien : La *science de l'éducation n'est pas une science nouvelle dans un pays qui compte parmi ses maîtres Rollin, Fénelon et J.-J Rousseau.*

Rousseau, dirons-nous, est un peu plus notre compatriote que celui de M. Gréard. Mais enfin il a écrit en français et en France plus que dans son pays, qui l'a méconnu et rejeté. L'homme, sans doute, dans Rousseau, ne valait pas l'écrivain. Mais l'homme meurt et les écrits restent.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que l'un des principaux titres de M. Gréard à faire partie de l'Académie, c'est son livre intitulé : l'*Education des femmes par les femmes*. Nous l'avons analysé ici même.

A. Daguet.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Lausanne, le 29 janvier 1888.

Cher collègue,

Je réponds, au nom de notre comité, aux questions posées dans votre lettre du 24 courant :

1° Par établissements ordinaires d'instruction, il faut entendre tous nos établissements secondaires et supérieurs (collèges communaux, école secondaire, collège cantonal, école industrielle cantonale, gymnase, académie) où étudient en commun les jeunes gens qui suivront plus tard les carrières les plus diverses.

L'Ecole normale, qui a un but unique, spécial, ne peut pas être rangée dans cette catégorie.

2° La *préparation professionnelle* des régents primaires étant exclue, jusqu'à ce jour, de nos établissements ordinaires d'instruction, il est clair qu'*une plus grande unité dans l'enseignement* serait l'abandon de la for-

mation du personnel enseignant par l'Ecole normale, pour y pourvoir au moyen des autres établissements, en y plaçant dès l'origine ce personnel sur le même pied que tout le monde.

Cette *plus grande unité*, utile pour la formation des maîtres, devrait aussi être accompagnée d'une coordination mieux entendue en ce qui concerne les élèves, car il faut bien reconnaître que l'école primaire a eu jusqu'ici une vie isolée qui ne se justifie pas dans un pays tout fier de ses institutions républicaines. Mais ce dernier point n'est pas actuellement en discussion.

Lettre *b.)* Quand l'enseignement *supérieur* et surtout *secondaire* fait appel à l'étranger pour se procurer un personnel (ce qui ne serait pas un mal si nos nationaux pouvaient lutter à armes égales), quand ce personnel est lui-même complété par des titulaires, les uns peut-être échoués de l'enseignement supérieur, les autres extraits à des titres divers du corps des régents, il faut convenir qu'à plusieurs égards un tel système de recrutement est défectueux.

Il est tout aussi irrationnel de former le personnel élémentaire par lots inséparables, en lui offrant ensuite pour idéal des issues à bien plaire, plus propres à dégoûter les travailleurs qu'à les encourager.

Un *recrutement plus naturel* aurait donc lieu lorsque, par une organisation convenable de nos établissements ordinaires d'instruction, les jeunes gens pourraient y faire librement leurs études pour l'obtention d'un diplôme, soit *primaire*, soit *secondaire*, soit *supérieur*.

Les postes pourraient ainsi être confiés aux porteurs de titres régulièrement acquis; l'enseignement à tous les degrés ne saurait qu'y gagner, et du même coup l'on fermerait la porte à l'esprit séparatiste éveillé ou *entretenu* par les faveurs passées ou espérées, esprit dont tout notre système éducatif souffre depuis longtemps.

Lettre *d.)* Cette augmentation de ressources disponibles pour l'enseignement supérieur (si tel était le résultat) serait surtout destinée à favoriser l'appel ou la retenue de bons professeurs et à meubler de mieux en mieux ces établissements de tout le matériel nécessaire.

L'étude concernant les subsides aux élèves est prévue par le contenu de la lettre *j* [1].

Recevez, cher collègue, mes plus cordiales salutations.

Au nom du Comité cantonal:
E. Trolliet, président.

L'Ecole normale et le moyen de former le corps enseignant.

(Suite et fin.)

III

Si les régents paraissent des êtres à part dans la création, si l'accès du monde cultivé leur est fermé, si l'on se plaint de trouver dans le corps enseignant « tant de personnes originales, acariâtres et d'un commerce difficile » *(Rapport sur la revision de la loi scolaire*, p. 71), est-ce bien à l'Ecole normale qu'il faut faire remonter tous ces défauts? Est-ce que notre corps enseignant vaudois est aussi mal élevé que cela? Voilà ce qu'il faudrait établir.

[1] Les numéros et lettres de renvoi ci-dessus sont relatifs à la circulaire du comité cantonal publiée dans le n° 1 de l'*Educateur*. La présente répond à une demande de renseignements; c'est en cette qualité que nous croyons devoir la publier.

De plus, dans les professions qui exigent des études académiques, ne rencontre-t-on que des puits de science, des modèles d'urbanité et de mansuétude? Répondez de bonne foi. N'y a-t-il pas là aussi des gens grincheux et manquant de tact? Est-ce qu'on y trouve plus de sujets laborieux, amis du devoir, d'un commerce facile, réussissant dans leur carrière, que parmi les régents? Ne nous faisons pas pires que nous sommes. — Cette science acquise à l'Académie, croyez-vous qu'elle soit incrustée à tout jamais dans les cerveaux qui l'ont reçue? Ne voit-on pas parmi les professeurs, les pasteurs, etc., des déficits intellectuels très graves se produire si un travail incessant ne vient pas renouveler le trésor amassé? Est-ce que dans ce besoin qui se manifeste de fréquenter les établissements secondaires afin de s'y créer des relations utiles, il n'y a pas un secret désir de jouer un rôle dans la société en dehors de l'école? Ah! si les réformes projetées avaient pour but de transformer les régents en tribuns de village, en moniteurs de l'opinion publique, c'est alors qu'on devrait désirer les voir rentrer dans leur sphère. Il me semble que la modestie est bien plus dans leur rôle.

Fréquenter les sociétés et tutoyer les gens en place peuvent flatter certains esprits; mais est-ce bien à cela que doivent aboutir les améliorations que nous rêvons? Comptez-vous sérieusement trouver dans ces anciens camarades de collège, au moment d'un débat solennel du Grand Conseil, des avocats prêts, au nom des devoirs de l'amitié, à tout braver pour soutenir vos intérêts? Hélas! nous ne savons que trop de quelle foule d'influences et de considérations un vote du Grand Conseil est la résultante. Si vous n'avez pas d'autres défenseurs, votre bon droit est bien compromis.

En ouvrant cette perspective aux régents (jouer un rôle sur la scène du monde), il faut aussi leur fournir les moyens d'y faire une figure; allez en parler au Conseil général de nos communes rurales. — Le régent qui sait rester à sa place, qui s'applique à son devoir, qui poursuit son développement personnel, qui maintient un bon niveau intellectuel dans sa classe-qui est en un mot la démonstration vivante des principes qu'il enseigne, conquerra et conservera certainement l'estime des gens qui lui confient leurs enfants, bien mieux que s'il cherche à prendre position dans un parti ou à frayer avec les puissants du moment. S'il est gauche dans ses manières, ce n'est pas la fréquentation du Collège ou de l'Académie qui le dégommera; ces manières de gentleman et ce beau langage s'acquièrent dans la famille bien plus que sur les bancs des auditoires ou dans les cafés; on les suce avec le lait; si on les acquiert plus tard, elles conservent toujours un cachet d'emprunt qui en décèle l'origine. Il nous paraît donc inutile de bouleverser notre organisation pédagogique dans le but de donner à nos élèves-régents cette préparation *sociale* et *littéraire* que l'on réclame.

IV

Les programmes des écoles industrielles et des collèges supposent une suite ininterrompue dans les études. Ils prennent les enfants à l'âge de 9 ans pour la VIe industrielle et les suivent jusqu'à 18 ans dans la section industrielle ou commerciale cantonale. Il n'est pas facile de prendre rang à partir de la 3e ou 4e année d'études : les programmes exigent à ce moment des études préalables déjà passablement avancées. Nos élèves-régents devront donc commencer leurs études par le premier bout. Les études classiques, se terminant au gymnase à 18 ans, réclament la même assiduité. Ainsi,

quelle que soit la piste suivie par nos élèves, ils arriveront aux termes de leur carrière scolaire à 18 ans. Ils devront ensuite s'appliquer à la pédagogie tout en suivant quelques cours à l'Académie. Voilà donc l'enfant, puis le jeune homme, rivé aux bancs des écoles de 9 à 20 ans, poursuivant des études coûteuses pour aboutir à gagner 1400 fr. ! Vaut-il la peine d'entrer dans cette voie pour obtenir un si mince résultat? Je doute que des parents qui mesurent d'avance le profit que leur fils retirera de ses études aux sacrifices qu'elles occasionnent, consentent à le vouer à l'enseignement.

De plus, dans cette longue nomenclature de sciences à étudier, quelques-unes de celles que le régent devra enseigner, comme l'instruction civique, l'histoire suisse, la musique, la religion, disparaissent du programme dans les classes supérieures, ou sont considérées comme accessoires et n'y occupent qu'une place secondaire; d'autres ont été étudiées au début, du moins dans quelques-uns de leurs chapitres, et n'ont pas été revues. Le régent devra bien, quand il sera aux prises avec les difficultés de l'enseignement, les reprendre par le pied; ce sera une étude fastidieuse qu'il devra recommencer. — Et les travaux manuels, l'arboriculture, le jardinage, nouveautés dont on veut enrichir le programme de l'enseignement primaire, où devra-t-il les étudier? Et l'art d'enseigner, de se mettre à la portée des petits enfants, à quelle époque de ses études devra-t-il l'acquérir?

Il me semble toujours plus que les programmes des collèges, y compris le Gymnase, et de l'Ecole industrielle, exigeant des frais de temps et d'argent trop prolongés, les jeunes gens qui ont le moyen de les faire choisiront une autre carrière que celle de l'enseignement primaire. Si l'on veut approprier ces programmes à cette fin, l'économie tout entière de l'enseignement secondaire en sera affectée; il faudra à l'Ecole industrielle, au Gymnase ou à l'Académie, une annexe sous forme de Faculté pédagogique; il y faudra un directeur, des maîtres spéciaux, des écoles d'application, soit une institution qui ne diffèrera pas beaucoup de l'Ecole normale actuelle. Nos établissements supérieurs s'accommoderont-ils de cette excroissance qu'on veut leur greffer sur le flanc? En supposant qu'ils se transforment et qu'ils accueillent les élèves-régents dans des classes créées pour eux, ne verra-t-on pas se reproduire cet isolement qu'on reproche aux élèves-régents actuels? Si les modifications proposées n'ont pas pour effet d'assurer le recrutement du corps enseignant et de faire disparaître l'espèce de ridicule que l'on jette sur les élèves-régents, et qui se reportera sur les étudiants en pédagogie, il ne vaut pas la peine de supprimer une organisation qui ne demande qu'à être perfectionnée. On crée des établissements nouveaux : on ne détruit pas ceux qui existent. Si Soleure nous donne l'exemple du contraire, n'oublions pas les circonstances dans lesquelles l'Ecole normale de ce canton a été supprimée : la colère est une mauvaise conseillère. Zurich va en faire autant, dit-on; ce qu'on ne nous dit pas, c'est qu'une Ecole normale indépendante de l'Etat est déjà créée et s'apprête à bénéficier de la suppression de celle de Küssnacht; or, Ecole normale pour Ecole normale, je préfère celle qui dépend de l'Etat : elle sentira toujours moins le renfermé que l'autre.

Un danger me paraît encore résulter du nouveau mode de préparation en discussion ici : Est-il bien certain que tel élève, parti avec le désir de se vouer à l'enseignement, ne prendra pas une autre route si ses succès au collège éveillent son ambition? ce qui se passe dans le domaine de l'Eglise

m'autorise à admettre cette éventualité; parmi les vingt-cinq ou trente jeunes gens subsidiés, tous n'arrivent pas à la consécration : la pénurie des pasteurs a continué malgré la caisse des études. — L'inverse pourra aussi se produire. Un jeune homme prend la résolution de suivre la carrière du droit ou telle autre; ses succès ne répondant pas à son ambition, ne se rabattra-t-il pas sur l'enseignement comme pis-aller, et ne verra-t-on pas nos écoles desservies par les fruits secs de l'Académie? Si cela se présente, que devient la *vocation?* que sera ce corps enseignant composé des naufragés des autres Facultés? — Et si l'Académie se transforme en Université, où se tiendront nos futurs régents, issus des plus humbles familles de la campagne, de celles qui forment pourtant la majorité et l'essence de la famille vaudoise. L'Université aura noyé l'Ecole normale; mais avec elle aura disparu un corps enseignant tiré de la campagne, préparé à y vivre et ne demandant qu'à s'y fixer.

V

Pour conclure et avant de passer la plume à un autre, je crois fermement que l'Ecole normale a sa raison d'être et qu'elle doit être conservée. Je reconnais que si l'on peut faire donner quelques cours, ceux qui exigent des appareils ou des collections tels qu'il s'en trouve à l'Ecole industrielle ou à l'Académie, ce sera très avantageux pour les élèves-régents. J'admets même que si la quatrième année d'études du régent peut se faire avec fruit à l'Académie, au moins pour un certain nombre de branches, il faut accepter avec empressement cette modification; mais je maintiens la nécessité d'un établissement distinct pour former le régent aux méthodes d'enseignement, le familiariser avec les enfants et l'habituer à rendre compte de ce qu'il sait ou croit savoir. Le principe admis et ces réserves faites, je laisse à d'autres le soin de fixer en détail l'agencement et l'organisation de ces cours.

G. Colomb, régent.

Formation des instituteurs

Sous le titre « Ecoles normales et jardins d'enfants » un compte-rendu parle, dans le numéro de *l'Educateur* du 1er janvier dernier, du remarquable écrit de 16 pages sorti de la plume de M. Alliévo, professeur de pédagogie à l'université de Turin; mais on a quelque peine à distinguer jusqu'où vont les affirmations du pédagogue italien.

Certaines choses pourtant restent plus ou moins compréhensibles dans cet article, car M. Alliévo paraît avoir dit que « cette institution (l'Ecole normale) *n'a pas sa raison d'être en elle-même* et qu'elle n'existe que pour l'école populaire, etc., que l'enseignement doit s'y borner au degré inférieur de l'enseignement auquel il correspond... qu'il y a une juste mesure à garder (dans l'acquisition des connaissances) et que ce serait une erreur immense que de la dépasser en voulant « faire des instituteurs élémentaires des *savants* ou des *spécialistes.* »

Il faut convenir que la 1re phrase contient un singulier aveu, et que les autres préparent une non moins singulière perspective aux futurs éducateurs. Autant vaudrait dire qu'on est qualifié pour l'enseignement élémentaire lorsqu'on a parcouru le programme d'une école primaire; évidemment que peu de personnes se seraient doutées qu'on pût appeler de ses vœux une évolution dans ce sens.

Des instituteurs élémentaires formés par de semblables moyens seraient,

il faut le reconnaître, de mieux en mieux préservés de l'envie de s'instruire et de spécialiser leurs connaissances, parce que de plus en plus ignorants, ils conserveraient d'autant moins le sentiment de leur état. Mais comme on n'étouffe pas même les aspirations de ceux qui sont dans les fers, il en résulterait que, ce beau système aidant, la 3e génération des régents à venir, préparés suivant le cœur du grand pédagogue, aspirera peut-être à l'universalité des connaissances, tout en ressuscitant l'âge primitif de l'enseignement élémentaire, celui où parfois le régent improvisé était un échoué de telle autre profession, incapable d'entreprendre quoi que ce soit, sinon de montrer tant bien que mal à lire et à calculer à des enfants, indépendamment de l'influence que ses antécédents ou ses habitudes pouvaient avoir sur le développement d'une morale enseignée par la récitation du catéchisme ; car Dieu sait à quels étranges expédients on eut maintes fois recours pour doter l'école de jadis de ce genre de pédagogues pratiques.

D'un autre côté, crier au savant ! au spécialiste inutile ! c'est sonner au tocsin pour faire croire à un danger qui n'existe pas. L'enseignement élémentaire, aux vingt branches différentes, demande une bonne préparation générale sans que jamais personne ait réclamé l'érudition, la spécialité. Dans la vie pratique, les leçons de tous les jours exigent un travail de tous les instants. Une organisation qui méconnaîtrait ces données n'en est pas une, ensorte que rien, ni dans la formation du personnel enseignant ni dans la surveillance des écoles, ne permettra jamais qu'on donne à une branche particulière ce qui est dû à l'ensemble.

Agrandir l'horizon de l'instituteur, éclairer et aplanir sa route difficile en lui donnant pour appuis plus tard des contemporains qui chemineront avec lui, unis tous par un sympathique souvenir d'enfant ou d'adolescent, ce n'est pas, comme on a l'air de le dire, susciter des maux sans nombre tant à l'école qu'à celui qui la dirige. « Plus de lumière ! » disait Gœthe en mourant. Que plus de lumière se fasse un jour sur les besoins véritables des jeunes générations, comme aussi sur la condition réservée aux personnes appelées à les former. Mais, en attendant, il n'appartient pas aux sommités de l'enseignement supérieur de venir fermer les persiennes de notre pauvre chaumière. Bon Dieu, délivre-nous de nos amis, si nos amis croient devoir nous priver de la clarté du jour ! Où le soleil entre, le rebouteur n'a point de clients. Or, nous éprouvons, quant à nous, une répulsion bien caractérisée pour l'éducation pratiquée sous l'influence de l'étiolement.

« Que de fois », lit-on dans cet article, « l'expérience a été faite, que ce n'est pas l'homme qui a le plus de science, qui est le plus apte à la communiquer aux petits. »

Il s'agit sans doute de ces collectionneurs d'images dont le cerveau, vraie plaque sensibilisée, reçoit et garde pêle-mêle toutes les impressions d'autrefois, sans que jamais la réflexion ait essayé de remuer ce fardeau d'emprunt, de ces faux savants, en un mot, dont un auteur a dit qu'ils étudient toute leur vie, qu'à la fin ils ont tout appris excepté à penser.

La science acquise de cette manière seulement, n'est pas de la science ; c'est un capital mort, autant vaut ne rien posséder du tout que d'avoir un trésor fermé. De pareilles gens sont si peu des savants qu'ils sont condamnés en cette qualité par le précepte de Boileau :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
» Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Après avoir donc entassé pendant toute leur vie, comme des avares, un trésor qu'ils ne remuent jamais jusqu'au fond, ils sont tout surpris de ne

pas être en état de faire valoir une prétention exorbitante, celle de connaître une profession qu'ils n'exercent pas ou qu'ils délaissent. Il n'y a que cette sorte de savants qui soient vraiment inférieurs aux ignorants. Quant au maître d'école de connaissances modestes, qui pratique journellement et consciencieusement son devoir, c'est-à-dire l'art difficile de l'éducation élémentaire, il n'y a point de prétention déplacée pour lui de croire être en possession des principaux moyens d'enseignement mieux que ceux qui parlent avec hauteur de toutes ces choses sans les connaître. Mais entre deux instituteurs également dévoués, est-il besoin de le dire ? l'avantage dans le succès de l'œuvre est en faveur du plus cultivé. Voilà comment il se fait qu'on peut réussir dans cette carrière autrement que par ignorance et sans être spécialiste ni faux savant, car la science aide à celui qui possède par la pratique l'art de la communiquer, mais les connaissances bornées ont toujours nui même au pédagogue le plus consciencieux.

Quelles leçons vous ont jamais d'ailleurs laissé sous la plus salutaire impression si ce n'est celles des maîtres que vous considériez comme les plus véritablement instruits ? Rien pour vous n'a, en aucun cas, remplacé l'intérêt qui vous saisissait à l'ouïe ou à la vue d'une de leurs bonnes démonstrations. En les quittant, vous vous écriiez : « Comme il fait bon une heure en sa compagnie ! »

Tout cela est si vrai que s'il restait quelque incertitude dans l'esprit du lecteur, ce dernier n'aurait qu'à faire appel à d'autres exemples moins prochains. Chacun a dans son souvenir quelques traits pouvant caractériser l'enseignement limpide, simple et précis qui distinguait naguère un Louis Dufour, un Paul Bert ou un Flammarion. Refusera-t-on, par exemple, à ceux-ci d'avoir été ou d'être des spécialistes ? Après tous les cours de pédagogie possibles, après bien des essais, plus d'un a sans doute réchauffé ou éclairé sa lanterne à la lumière d'un de ces savants. C'est que pour savoir quelque chose il faut l'avoir appris et pour bien transmettre à d'autres le dépôt confié il faut aussi avoir été témoin du succès avec lequel de plus habiles, des spécialistes — puisqu'il faut les appeler encore une fois par leur nom — pratiquent l'art de l'enseignement.

Qu'on lise, s'il le faut, les publications élémentaires des deux derniers, que je distingue au milieu de tant d'autres, et l'on nous dira si leur prose, vraie conversation enfantine, toute pleine de charmes, ressemble au langage empesé d'un professeur qui a perdu la faculté de descendre de sa chaire.

Et Pestalozzi et le Père Girard, que l'on rappelle souvent et à grands coups de trompe pour faire rentrer sous terre les pauvres magisters de notre temps, avaient-ils donc fait des études complètes ceux-là ? ou bien si peut-être ils s'étaient formés en suivant quelques cours de répétition depuis Pâques à la St-Martin ?...

Ils avaient fait de hautes études, non pour apprendre à mépriser les petits, mais pour être en état de s'approcher d'eux avec succès.

On va sans doute nous répondre amour, charité, dévouement, éducation morale, formation du cœur et du caractère, etc., etc.... — Respect à ces saintes choses qui furent le partage ou l'objet des soins de ces deux maîtres, et qui sont devenus fréquemment de nos jours des mots lancés à toute volée comme le battant d'une cloche d'alarme. La discussion ouverte actuellement n'a pourtant que faire de cette sonorité. Pour l'éclairer, des arguments en rapport avec le sujet sont ici à leur place beaucoup mieux que des insinuations.

Cette « éducation morale insuffisante » qu'à tout propos on jette à la face du régent en guise de douche, tient une certaine place dans l'article précité, mais c'est là une médication qui a vraiment perdu de son efficacité, le tout parce qu'on en a abusé.

Pourquoi d'ailleurs ce flot de belles paroles qui ne peuvent se rapporter qu'indirectement à la question? La vie du séminariste a-t-elle donc des recettes particulières pour le salut de la morale publique? Que ne révèle-t-on ses précieux secrets? Pourquoi veut-on à tout prix introduire *l'éducation morale manquée par la faute de l'école* dans l'étude d'une question à laquelle on ne peut la rattacher qu'indirectement?

C'est que la coutume est établie aujourd'hui de vous entretenir de tout que de ce qui doit faire le fond d'un débat. On vous attire sur le terrain vague de la morale afin de vous insinuer que vous ne faites rien pour elle. Ce procédé obstructionniste est plus commun qu'on ne se l'imagine et il a souvent été employé avec succès; aussi est-il devenu un vrai dada pour surprendre la naïveté des bonnes âmes, quand il n'est pas une planche de salut.

Il ne faut pourtant pas se hâter de prétendre qu'en agissant de la sorte on cherche consciencieusement à égarer les discussions. N'importe; quelle qu'en soit l'intention, le résultat est identique et il est décourageant.

Vient ensuite dans l'article en question le tour de ces « ambitieux de savoir, tout entiers à leurs visées personnelles, qui n'ont que dédain pour l'enseignement qu'ils donnent..., attendant les circonstances qui les feront sortir de leur sphère. »

Pour le coup, ne voilà-t-il pas au nombre de ces malheureux « le *grimpion* » que M. B., professeur décrivait il y a bientôt vingt ans? Je pense pourtant que les sujets qui firent les frais de son roman satirique étaient bel et bien sortis... d'où sortent depuis 50 ans tous les régents de notre canton. Ce ne sont donc pas leurs hautes spécialités qui les avaient rendus mécontents, ambitieux, tout entiers à leurs visées personnelles, dédaigneux pour leur œuvre ou leurs collègues, prêts à sortir de leur sphère, etc., etc.

Oui, il est décidément trop tard pour afficher de semblables prophéties. Les agissements du *grimpion* appartiennent malheureusement à l'histoire de tous les temps, de tous les pays, et de toutes les conditions. Ils sont cependant plutôt le fait d'un horizon borné que celui d'un horizon étendu; la curiosité qui pousse les hommes à sortir de leur sphère provient plus de la contrainte qui les retient contre leur gré dans l'exercice d'une profession que de la liberté ou de la possibilité d'en changer. Plus la paroi est haute et fermée, plus on s'efforce de voir ce qu'il y a au-delà.

Ces craintes ne sont donc pas fondées, elles ne sont pas généreuses, elles ne sont pas dignes de ceux qui s'appellent des collègues! Tirer l'échelle après l'escalade, cela ne prouve pas, je crois, que l'on s'intéresse beaucoup à ceux que l'on a quittés. Un jour peut-être, nous reviendrons sur ce point. En attendant, faisons le vœu que pour l'avenir *le bon droit établi par des titres tienne lieu de bonnes grâces donnant suite aux faveurs.* Ceci dit sans aigreur et sans allusion au passé.

On ne peut être que profondément peiné d'entendre soutenir la théorie suivant laquelle l'éducateur populaire n'est heureux dans son domaine que parce qu'il n'en connaît pas d'autre. Quoi! Des vues étroites, des connaissances extra-limitées seraient les moyens employés pour produire des merveilles! Le langage de ceux qui se pament de satisfac-

tion sur les conséquences de cet état de choses revient tout bonnement à ceci : « Les régents sont des fonctionnaires obscurs d'une mission à la fois sublime et ingrate (la première épithète pour les jours de fêtes), des ouvriers inconscients des guignons de leur métier, impuissants surtout à échapper à la fatalité qui les y attend un jour ou l'autre. On doit, pour leur propre bonheur, les préserver par le mode même de formation, et de *la faculté de voir* et de *la liberté* ou de *la possibilité d'agir*. » Il est clair que pour la circonstance on fait abstraction « de l'appel divin » dont parle plus d'un beau cours de pédagogie, mais voilà, on est embarrassé quand il faut dire que ce feu sacré ne peut être entretenu que par l'ignorance.

Encore une fois, n'en déplaise à tous les prêcheurs du demi-jour, la liberté avec la vérité, voilà ce qu'il nous faut. Pourquoi l'instruction que l'Etat entend donner généreusement au peuple serait elle parcimonieusement mesurée à l'éducateur populaire ?

Tels sont en résumé les principaux arguments avancés dans l'article précité : on voit à quoi ils se réduisent. Tous, qu'on les examine de près, portent l'empreinte d'une absence de bienveillance à l'adresse des partisans d'une étude sérieuse de la question.

Car, en définitive, qui sont ces partisans si flatteusement qualifiés de théoriciens... oublieux de la véritable mission de l'éducateur populaire ? qui sont ces ennemis du régent ?

La Société pédagogique vaudoise ayant mis la question de la formation du personnel enseignant à son ordre du jour, mériterait-elle peut-être de pareils compliments ? Qui, enfin, l'auteur a-t-il voulu désigner ?

Quelqu'un ou personne, sans doute.

Dans l'un comme dans l'autre cas, ses appréciations nuisent avant tout à l'étude de la question. Comment cela ? — Si les termes rappelés ci-dessus concernent une partie du personnel enseignant vaudois, ils ne peuvent avoir eu pour effet principal que celui de jeter l'équivoque entre les membres de ce personnel, de s'opposer à une entente en suscitant, par une mise à l'index, la défiance des uns à l'égard des autres.

Si, au contraire, ces termes sont relatifs à des gens étrangers à notre société, c'est exactement comme s'ils ne désignaient personne, et le résultat est tout aussi nuisible à la question que dans la première hypothèse, car il est impossible que l'auteur du compte rendu ignorât que la dite question s'étudie chez nous. Or, est-ce, je vous le demande, faciliter l'examen impartial d'un sujet que de le dire flanqué de théoriciens.... oublieux de la véritable mission de l'éducateur populaire...., de le montrer entouré des ennemis de ceux qui doivent l'étudier ?

Je ne le pense pas. Il faudrait donc, tout au moins, que, si l'on se croit dispensé de traiter courtoisement ses adversaires, on respectât les questions soumises à une étude.

Lausanne, le 24 janvier 1888.

E. Trolliet,
président de la Société pédagogique vaudoise.

GENÈVE

Travaux manuels. (Suite et fin.)

Les travaux manuels ne sont du reste pas une nouveauté chez nous. Depuis un temps, — m'est-il permis de dire immémorial ? — les jeunes

filles prennent des leçons de couture à l'école et cela pendant au moins six heures par semaine ; c'est-à-dire qu'on y consacre la cinquième partie du temps scolaire. Qui songe à le trouver mauvais ? qui voudrait voir abandonner cette branche ?

Les travaux manuels, on l'a compris, ne doivent pas seulement consister en occupations d'atelier ; ils doivent surtout répondre aux besoins de la classe d'individus à laquelle ils s'adressent. Aussi, dans notre canton de Genève, chacune des treize écoles rurales possède un jardin destiné aux élèves, dans lequel ils vont travailler quelques heures par semaine, où ils ont chacun un carré à soigner, qu'ils peuvent visiter et entretenir en dehors même des heures d'école ; jardin dans lequel on leur apprend la taille et la culture des arbres, la greffe, les soins à apporter aux plantes, etc, etc, tout ce qui peut donner à l'enfant, garçon ou fille, la pensée que le travail de la terre n'a rien de machinal ni de dégradant ; tout ce qui peut conduire son intelligence et ses goûts du côté de la campagne.

On ne saurait trop combattre une idée répandue chez les personnes qui ne s'occupent que superficiellement de l'introduction des travaux manuels dans nos écoles : c'est que nous avons la prétention d'apprendre un métier aux enfants et de croire qu'en sortant de nos mains à treize ou quinze ans, ils seront capables de gagner leur vie. Mais non, mais non, messieurs les contradicteurs, nous n'avons pas plus la prétention de faire un menuisier, un relieur, un serrurier ou un agriculteur de nos élèves que la maîtresse de couture n'a celle de faire des tailleuses des siennes. Nous voulons seulement essayer de développer l'adresse des doigts, l'intelligence de l'œil et le bon goût de l'enfant ; nous voulons ne plus négliger l'éducation du corps, ne plus nous occuper seulement de celle de l'esprit ; nous voulons en un mot chercher à perfectionner ces parties de l'individu qui doivent lui servir à gagner sa vie, bien mieux que la règle des participes, la sût-il sur le bout du doigt, elle et ses nombreux travestissements, exceptions et infirmités.

On négligera donc l'arithmétique, le français ?... — Absolument pas ; il y a du temps pour tout. La preuve, la veut-on ? A-t on jamais vu, d'une manière générale, une classe de jeunes filles inférieure à celle correspondante de garçons ? ou dans les écoles mixtes ceux-ci beaucoup plus avancés que celles-là ? J'ai même constaté parfois le contraire ; d'où j'ai conclu que les six heures de travaux manuels des jeunes filles pouvaient bien procurer à l'esprit un repos salutaire autant que nécessaire

On objecte enfin que cette nouvelle branche est inutile à introduire dans des programmes déjà trop chargés ; que ceux qui ont du goût pour un métier s'en aperçoivent assez quand ils ont terminé leur école, et qu'il n'y a pas besoin de le leur faire pressentir avant ce moment là. Pour raisonner de la sorte, il faut connaître bien peu les enfants, n'en avoir jamais eu à placer en apprentissage et n'avoir jamais ressenti les angoisses, — le mot n'est pas trop fort, — d'un père qui doit choisir une carrière pour son enfant. Non, l'enfant, à 13 ou 15 ans, ne sait pas encore, — à quelques exceptions près, — quel est le métier qui lui conviendra. Comment saurait-il qu'il a de la dextérité dans les doigts, s'il n'a jamais manié que la plume ; comment saurait-il qu'il a des aptitudes à faire un bon mécanicien, s'il n'a jamais tenu ni lime, ni marteau, s'il ignore jusqu'au nom du tour à bois, ou à fer.

Pour peu que l'enfant de nos campagnes ait eu quelques succès à l'école, pour peu qu'il ait remporté quelques prix, les parents jugent qu'ils ont en-

fanté un petit phénomène et qu'il serait impie de livrer cette intelligence aux travaux champêtres.

Que font alors les auteurs de cette merveille? Ils la confient à un chef de bureau, à un notaire, à un agent d'affaires, à un régisseur d'immeubles, qui l'emploie pendant deux ou trois ans... à faire des commissions ou à recopier des actes sur papier timbré!

Ce cas est trop général pour n'être pas inquiétant. Des communes nombreuses de notre canton sont peuplées en majorité d'éléments étrangers. Je ne veux pas dire que nous devions leur fermer notre porte, non, au contraire, rien ne stimule autant que la concurrence, dans tous les domaines; mais n'est-on pas en droit de s'attrister quand on voit des compatriotes quitter une terre, une position, où d'autres trouvent largement leur pain quotidien, mieux que cela, une aisance relative, pour aller chercher ailleurs une vie pleine de soucis, de misères, de détresse même parfois, pour le plaisir de se sentir enfermé dans un paletot noir, souvent fort râpé? On a le droit de s'inquiéter quand on voit l'élément qui n'a aucune de nos traditions patriotiques, qui, presque toujours, est encore imbu des croyances et des superstitions d'un autre âge, prendre le haut du pavé et devenir peu à peu et pacifiquement propriétaire de la terre genevoise, de cette terre que nos aïeux ont mis tant d'opiniâtreté à défendre, de cette terre qui a si souvent bu le sang qu'ils versaient pour son indépendance.

Tous nos enfants, sans doute, ne peuvent être agriculteurs, ou ne doivent pas embrasser un métier manuel, non, sans doute; mais pourtant, quand je jette un coup d'œil autour de moi, il me semble qu'il y a de la place pour beaucoup de nos jeunes déserteurs.

Examinons ensemble. Dans telle commune que je connais, et sur une population de 1006 habitants, il y a :

2 cordonniers, dont 1 Allemand; 4 boulangers, dont 3 Français; 3 ateliers de ferblanterie travaillant pour la ville, qui occupent 15 ouvriers, dont 14 Italiens; 1 tailleur, Allemand; 1 matelassier avec sa femme, 2 Allemands; 1 grand atelier de menuiserie qui, depuis 70 ans, a occupé en moyenne de 8 à 10 ouvriers, presque toujours Allemands ou Français, il y avait si peu de menuisiers Genevois; 6 forgerons-serruriers, dont 3 Français; 3 charrons, dont deux Français; 2 gypsiers maçons, qui dans la saison occupent chacun en moyenne 3 ouvriers, soit 8 étrangers; 1 fabricant de tapis de cuir avec 6 ouvriers, soit 7 étrangers. — Est-ce tout?

Bref, si je fais le total, je trouve que l'industrie dans ce village, non pas l'industrie de luxe, mais celle qui est le moins sujette aux chômages, est presque entièrement entre les mains d'étrangers puisque j'en compte 51 et seulement 7 Genevois.

Si l'on veut bien remarquer que je laisse de côté tous les agriculteurs, fermiers et jardiniers étrangers qui occupent des places dont ils sont absolument satisfaits, si l'on tient compte que la commune ci-dessus citée n'est pas une exception mais fait bien plutôt partie d'une règle trop générale, on pensera avec nous qu'il est temps d'aviser, qu'il est temps de faire quelque chose contre cette anomalie sociale et de se demander si l'éducation donnée dans nos écoles ne peut rien contre cette désertion infertile et peu raisonnable de nos jeunes concitoyens.

Eh! bien, nous ne pensons pas que l'introduction des travaux manuels dans nos écoles soit un moyen inutile pour atteindre ce but. Ah! je sais bien que l'apôtre des travaux manuels rencontrera des obstacles, qu'il

aura des difficultés à aplanir, bien des entêtés à convaincre; je sais bien que ses efforts viendront se heurter souvent contre l'os frontal de mauvaise volontés municipales, plus soucieuses de leur quiétude, plus désireuses de ne compromettre en rien leur future élection que de faire une dépense qui pourrait paraître peu motivée aux électeurs. Mais qu'importe, confrères, courage! l'avenir est pour celui qui pousse à la roue et non pour ceux qui essayent de placer le sabot, et qui, tôt ou tard, verront passer le char du progrès sur leurs préjugés et sur leur routine.

CH. THORENS.

P.S. La Société pédagogique genevoise, dans son assemblée de fin janvier, a confirmé l'ancien Comité dans ses fonctions; en font donc partie : MM. Ch. Thorens, président; Marius Stœssel, vice-président; L. Favas, trésorier; A. Schütz et J. Constantin, secrétaires, L. Favre, bibliothécaire, et M. Revaclier, archiviste.

JURA BERNOIS

Caisse des instituteurs bernois.

Le 5 mai 1887, l'assemblée générale des instituteurs faisant partie de la Caisse de retraite du corps enseignant bernois demandait à son Conseil d'administration d'examiner : 1° si le maximum des assurances en cas de décès ne pourrait pas être porté à 5000 francs au lieu de 2000 francs; 2° si les assurances actuellement en cours ne pourraient pas être élevées du 10 %, sans changer le taux des primes à verser.

Le Conseil d'administration de la Caisse des instituteurs s'est adressé à M. Kinkelin, professeur à Bâle, pour avoir un rapport sur ces deux questions. M. Kinkelin estime qu'une société d'assurance sur la vie, qui ne compte que 173 membres, ne doit pas courir des risques exagérés en admettant des assurances de 5000 francs La Caisse des instituteurs bernois compte, il est vrai, 591 membres, mais 418 y sont assurés pour une rente viagère de 50 francs. Les membres de cette catégorie diminuent toutes les années, car cet établissement n'assure plus qu'au décès, ou à terme.

Les membres de la deuxième catégorie sont assurés ainsi qu'il suit :

23	personnes	à 500	francs	= 11 500	francs
105	»	à 1000	»	= 105 000	»
1	»	à 1500	»	= 1 500	»
44	»	à 2000	»	= 88 000	»
Soit 173	personnes assurées pour			206 000	francs

Comme on le voit, les trois quarts des assurés n'ont qu'une assurance de 1000 ou de 500 francs. Il est donc probable que les assurances de 5000 francs seraient peu nombreuses, qu'elles seraient peut-être recherchées par quelques personnes dont la santé laisse à désirer, et que les risques à courir par la Caisse seraient augmentés dans une proportion supérieure aux avantages qui en résulteraient. D'ailleurs dans notre canton, comme ailleurs aussi, les traitements du corps enseignant ne lui permettent pas de verser toutes les années des primes élevées aux compagnies d'assurance. Pour une police de 5000 francs payables à l'âge de 56 ans, la prime annuelle est de :

115	francs	à 20	ans
140	»	à 25	»
175	»	à 30	»
235	»	à 35	»
325	»	à 40	»

Les dispositions qui concernent le certificat médical à produire par celui qui veut faire partie de la société devraient être beaucoup plus rigoureuses, si l'on veut contracter des assurances de 5000 francs. Voilà quelques-unes des considérations avancées par M. Kinkelin, pour déconseiller aux instituteurs bernois l'augmentation de l'assurance au décès ou à terme.

D'un autre côté, le professeur de Bâle estime que la société, ayant fait dans les dix dernières années un bénéfice net de 35 838 francs, dont 15 752 proviennent des assurances à terme, il n'y a aucun inconvénient à augmenter de 10 %, pendant les cinq prochaines années, les assurances en cours.

Le Conseil d'administration a donc décidé qu'à partir du 1er janvier 1888, les assurés bénéficieraient du 10 % sur le chiffre de leurs polices.

Ainsi un assuré de	500	francs recevra	550	francs
»	1000	»	1100	»
»	1500	»	1650	»
»	2000	»	2200	»

La Caisse des instituteurs bernois répond aux conditions financières du personnel enseignant de notre canton. Elle paye à la famille de l'instituteur décédé (ou à lui-même s'il atteint l'âge de 56 ans) un petit capital qui peut rendre les plus grands services. Elle distribue aussi toutes les années un millier de francs aux instituteurs dans le malheur. Ses garanties financières sont excellentes. Elle a un capital de garantie :

Pour les pensionnés, de	Fr.	231 800
Pour les assurés, de	»	78 750
Un fonds de secours, de	»	19 050
Un fonds de réserve, de	»	71 930
Soit un total de	Fr.	401 530

placés solidement.

Comme le fait remarquer le *Berner Schulblatt,* auquel nous empruntons les détails ci-dessus, il est du devoir de chaque instituteur d'assurer à sa famille quelques ressources, dans le cas où il serait enlevé aux siens. Chacun peut s'engager à payer la prime d'une demi-assurance (500 francs) qui coûte :

A 20 ans	Fr.	11 50
A 25 ans	»	14 —
A 30 ans	»	17 50
A 35 ans	»	23 50, etc.

Il est question d'un nouveau projet de loi sur les pensions de retraite, d'après lequel tous les instituteurs devront s'assurer auprès de la Caisse dont nous parlons. Il serait bon, pour s'entendre, que le corps enseignant de notre canton ne fût pas séparé en deux camps, l'un formé des instituteurs faisant partie de la Caisse et l'autre composé de ceux qui ne sont pas membres de la Société. Ne serait-il pas possible de faire de la Caisse des instituteurs un établissement d'assurance pour le corps enseignant bernois tout entier ?

C'est dans les cantons où les instituteurs ont su s'organiser eux-mêmes que les pensions de retraite et les assurances au décès rendent les services les plus importants parce que là l'Etat n'a plus qu'à subventionner des œuvres qui ont fait leurs preuves et dont l'utilité générale n'est contestée par personne.

H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Le Semeur. *Revue littéraire et artistique bi-mensuelle.*

SOMMAIRE du n° 3 : La Renaissance de l'idéalisme, par M. *Georges Renard.* — POÉSIES, par MM. *Georges Lafenestre, Jean Rameau, Charles Grandmougin, Vasile Alecsandri, Charles Fuster.* — La poudre parle (mœurs corses), par M. *Georges de Lys.* — *Le Secret du Moine,* par M. *R. du Pontavice de Heussey.* — Un soldat écrivain : Paul de Molènes, par M. *Pontsevrez.* — La littérature guerrière en Allemagne, par M. *Adrien Wagnon.* — ACTUALITÉS LITTÉRAIRES : Pierre Loti et Mme *Chrysanthème,* par M. *Francis Melvil ;* Les Revues de fin d'année, par M. *Alfred Copin.* — LES ÉCRIVAINS ET LES ARTISTES CHEZ EUX : M. Renan, par M. *Léon Durocher.* — LES JEUNES : Auguste Dorchain, par M. *Charles Fuster.* — LES FEMMES ÉCRIVAINS : Mme Henry Gréville, par M. *Noël Bazan.* — BEAUX-ARTS : MM. Besnard et Rodin, par M. *Marcel Fouquier.* VARIÉTÉS : *La Puissance des Ténèbres* et la critique russe, par M. *Jean d'Oleyres.* — Jeannot le musicien (Nouvelle), traduit du polonais, par M. *Jules Mien.* — La Ninetta (suite), par M. *Francis Melvil.* — LES PETITS CHEFS-D'ŒUVRE, par MM. *Armand Renaud, Gabriel Vicaire, Sully Prudhomme,* de l'Académie française. — L'ŒUVRE DE DEMAIN : Sainte-Beuve, par M. *Emmanuel des Essarts.* — CURIOSITÉS : Poésie de *Louis XVIII ;* La Fièvre verte, par M. *Henri de Bornier.* — LES LIVRES, par M. *H.-A. de Brévannes.* — LES PENSÉES DU *SEMEUR.* — TRIBUNE PUBLIQUE, par M. *Paul Pionis.* — CE QUI SE PASSE. — JOURNAUX ET REVUES.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré inférieur.

Leçon de choses : *La cloche de l'école.*

CANEVAS. — .. cloche . l'école ... petite. — ... a .. son clair .. perçant. — .. ... suspendue .. .. pivot au-dessous duquel ... se balance quand .. .. met .. branle. — ... l'intérieur .. remarque .. battant ... frappe ... parois .. .. cloche .. mouvement. .. sonneur tire .... ce but ... corde attachée .. .. levier ... ... fixé .. pivot .. .. cloche. — Celle-ci ... placée .. .. clocher . — .. appelle ... écoliers pour .. rendre .. classe . — .. cloche ... d'airain .. .. bronze ; c'est .. métal formé ... alliage .. cuivre .. d'étain. ... .. faite .... fondeur.

Sujet semblable : *La sonnette.*

Degré intermédiaire.

Description : *L'horloge.*

PLAN. — Instrument qui mesure le temps (heures, minutes, secondes). — Diverses parties : Moteur (poids ou ressort), rouages (minuterie, sonnerie), balancier ou pendule ; cadran, aiguilles, marteau, timbre. — Boîte vitrée (ronde, carrée, rectangulaire). — Position (posée ou suspendue). — Espèces d'horloges (anciennement : sablier, clepsydre : aujourd'hui : horloges ou pendules ordinaires ou de luxe, coucous, régulateurs ou pendules de précision, horloges publiques, etc.). — Soins à donner (remonter, garantir des chocs et de la poussière, régler, en modifiant la longueur du balancier).

Sujet semblable : *La montre.*

Degré supérieur.

Narration : *Mon départ pour l'école.*

RÉSUMÉ. — La cloche va sonner. Préparatifs de départ (soins de propreté, livres, cahiers). — En route. — Réflexions mentales (leçons bien

ou mal préparées ; joie ou appréhensions). — Mon chemin (sentier dans les champs, un petit pont, la grand'route). — Objets intéressants (oiseaux, chars, passants, scènes diverses). — Je rejoins des camarades. — Conversation. — Entrée au village (description succincte de la rue ; troupeaux à l'abreuvoir ; le laboureur se rend au travail, etc. — Arrivée en classe. — Mes bonnes résolutions.

Sujet analogue : *Retour de l'école.*

DICTÉES

Degré inférieur.

Les cloches.

Les cloches sont faites de bronze. Le bronze est un métal composé de cuivre et d'étain. Dans l'intérieur de la cloche se trouve un battant qui frappe alternativement contre les parois. Les grosses cloches sont installées dans des tours qui portent le nom de clochers. On les suspend dans une charpente de bois qu'on appelle beffroi. Pour fabriquer les cloches, le fondeur coule le métal dans un moule fait de terre et de brique.

Degré intermédiaire.

Souvenirs d'enfance.

Que nous soyons nés dans un palais où dans une *chaumière*, nous ne pouvons revoir d'un œil indifférent le premier berceau de notre enfance. Là, chaque objet nous est cher et familier. Sans entrer au *foyer*, où trop de souvenirs se pressent, je m'arrête devant la verte pelouse, où, tout petit, j'ai joué sous l'œil attentif de ma mère. Voici le tilleul au *tronc altier* qui m'a prêté son ombrage ; voilà le ruisseau qui abreuve ses racines ; je connais ce murmure qu'il fait entendre en courant se cacher sous le *réseau* printanier du cresson. Je crois même reconnaître ce rayon de soleil, ce petit nuage passager perdu au fond du ciel, ce vent léger qui chuchote avec les feuilles. Nos impressions d'enfance sont si durables, qu'elles survivent à toutes les autres et ne nous quittent jamais. L'OBSERVATEUR.

A mettre à la 2me personne du singulier : *Que tu sois né, etc.*

Degré supérieur.

Le dattier.

Le dattier est l'arbre *nourricier* du désert ; c'est là seulement qu'il mûrit ; sans lui le Sahara serait inhabitable et inhabité. La poésie arabe en a fait un être animé créé par Dieu le sixième jour, en même temps que l'homme. Pour exprimer à quelles conditions il prospère, les Sahariens disent : « Ce roi des oasis doit plonger ses pieds dans l'eau de la terre et sa tête dans le feu du ciel. » La science consacre cette affirmation, car il faut une somme de chaleur de cinq mille cent degrés *accumulés* pendant huit mois pour que le dattier mûrisse parfaitement ses fruits. La somme de chaleur est-elle moindre, les fruits *se nouent*, mais ils grossissent à peine, restent âpres au goût et privés de la fécule et du sucre qui constituent leurs propriétés *nutritives*. On comprend la reconnaissance des Arabes pour l'arbre aux fruits sucrés qui prospère dans le sable, arrosé par des eaux *saumâtres* mortelles à la plupart des végétaux, restant vert quand autour de lui tout se *torréfie* sous les rayons brûlants d'un soleil *implacable*, résistant aux vents desséchants qui courbent jusqu'à terre sa cime

flexible, mais qui ne sauraient ni rompre son *stipe* composé de fibres entrelacées, ni déraciner sa souche retenue par des milliers de racines qui, descendant du tronc vers la terre, le lient invariablement au sol. Aussi peut-on dire : « Un seul arbre a peuplé le désert ; ses fruits recherchés dans le monde entier suffisent aux *échanges* et créent autour de lui non seulement l'aisance, mais la richesse.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. *1re division.*

1. Combien font 2 fois (3, 4) la moitié de 6 ?
2. Une classe a 32 élèves, une autre classe 5 de moins. Combien d'élèves compte cette dernière classe ?
3. Combien de bancs faudra-t-il pour asseoir les élèves de la première classe, si on met 4 élèves par banc ?
4. Combien en faudra-t-il pour la deuxième classe, s'il y a 3 élèves par banc ?
5. Si 20 soldats marchent sur 4 rangs, combien y a-t-il de soldats dans chaque rang ?
6. Un verger qui a des poiriers, des pommiers et des noyers en nombre égal, compte 24 arbres en tout. Combien y en a-t-il de chaque sorte ?
7. J'ai acheté 5 mètres de drap à 3 fr. le mètre. Combien dois-je ?
8. J'ai donné en payement une pièce de 20 francs. Combien doit-on me rendre ?

2e division.

1. Dans 36 fr., combien de pièces de 5 fr. ? combien de pièces de 2 fr. ? de 1 fr. ? de 50 c. ?
2. Mes 8 poules ont pondu 48 œufs dans une semaine. Combien chacune ? Combien 48 œufs font-ils de douzaines ?
3. Je vends mes œufs à fr. 1,20 la douzaine. Combien recevrai-je ?
4. Un tonneau de vin contient 36 litres, on en retire 19 litres. Combien en reste-t-il ?
5. Une maison de 4 étages a 8 fenêtres par étage. Combien la maison a-t-elle de fenêtres ?
6. Chaque fenêtre a 6 carreaux. Combien de carreaux par étage ?
7. Combien 38 dl. font-ils de l. et de dl. ?
8. Combien 2 m. 7 dm. font-ils de dm. ?

1. Un marchand achète 288 litres vin blanc et 347 litres vin rouge. Combien de litres en tout ?
2. Il a vendu 107 litres vin blanc. Combien lui en reste-t-il ?
3. Un commis gagne 4 fr. par jour. Combien gagnera-t-il en 309 jours ?
4. Combien ferai-je de chemises avec 432 mètres de toile, chaque chemise mesurant 3 mètres ?

Combien de douzaines ? Que valent ces chemises à raison de 8 francs pièce ? Que vaut la douzaine ? L. G.

Degré intermédiaire.

1. — Avec quelles unités mesure-t-on les longueurs inférieures au mètre ? les longueurs inférieures au décimètre ?
2. — De quoi le charpentier se sert-il pour mesurer la longueur d'une pièce de bois ? le menuisier pour mesurer l'épaisseur du bois qu'il travaille ? — Autres questions analogues.

3. — La longueur d'une salle d'école est de 12 m., c'est combien de décimètres ; la largeur est de 7 m., c'est combien de décimètres ? — Quelle est (abstraction faite de la profondeur des embrasures et autres) la longueur de la plinthe qui court le long du plancher de cette salle ?

4. — Une table mesure 2 m. 5 dm. de long et 1 m. 5 dm. de large ; exprimez ces dimensions en décimètres, et dites quelle est la longueur du bord de la table ?

5. — Que mesure la longueur sur laquelle je porte 25 fois une règle de 30 cm. ?

6. — Combien remplira-t-on de bouteilles de 6 décilitres avec 21 litres de vin ?

7. — Si j'avais 27 billes, dit un enfant, j'en aurais perdu 13, mais j'en ai gagné 17 ; combien ai-je de billes ?

GÉOMÉTRIE

Degré supérieur.

1. — Un triangle a 12 m. de base et 15 m. de hauteur. Quelle en est la surface ? — R. 90 m².

2. — Quelle est la surface d'un triangle rectangle dont les côtés de l'angle droit mesurent 14 m. et 23 m. ? — R. 161 m².

3. — Une pépinière ayant la forme d'un triangle isocèle a un angle droit et les côtés adjacents à cet angle ont chacun 12 décamètres. Que vaut-elle à 60 fr. l'are ? — R. 4320 fr.

COMPTABILITÉ

Prix de revient de 1 kg. de pain de ménage.

Un père de famille désirant savoir à quel prix revient le kilo de pain de ménage, vous prie d'établir ce compte d'après les données suivantes.

100 kg. de blé coûtent 22 fr. et fournissent en moyenne : 75 kg. de farine, 23 kg. de son ; déchet 2 kg. Le son coûte 0,12 fr. le kg. Le meunier prend pour sa paye un poids de farine égal au 8 % du poids du blé. Les frais sont les suivants : cuisson, 3 fr. par 100 kg. ; sel, 0,80 fr. ; main-d'œuvre pour la panification, 4 fr. On sait de plus que 100 kg. de farine donnent 135 kg. de pain.

Prix de revient d'un kg. de pain.

Achat de 100 kg. de blé	22	—
23 kg. de son à fr. 0,12	2	76
Poids de la farine..... 75 kg.		
Paie du meunier..... 8 kg.		
Prix de revient de..... 65 kg.....	19	24
65 kg. farine donnent kg. 87,75 de pain.		
Cuisson de kg. 87,75 à fr. 0,03.....	2	63
Sel.....	—	80
Main d'œuvre.....	4	—
Prix de revient de kg. 87,75 pain de ménage	26	67
Prix de revient d'un kg fr. 0,304	—	

Lausanne. — Imp. A. Genton et Viret

Bulletin de demande

pour les primes de l'ÉDUCATEUR

Le soussigné désire recevoir, contre remboursement par la poste, les ouvrages suivants, au prix de **un franc cinquante centimes** le volume :

36000
90720
104000
82731
313451
230720
82731

109800
36000
90720
104000
230720

Signature et adresse

En Suisse, les livres demandés sont envoyés franco contre remboursement par la poste. Pour l'étranger, on est prié d'envoyer un mandat postal. Les timbres-poste sont aussi reçus en paiement.

Timbre d'affranchissement.
2 c. pr la Suisse.
5 c. pr l'étranger.

Monsieur H. MIGNOT, éditeur,

Pré-du-Marché, 17,

LAUSANNE

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Guide pratique des travaux manuels, par MM. Dumont et Philippon. Un vol. petit in-4°, contenant 650 gravures, cartonné, fr. 2,50.

Cours normal de travail manuel, à l'usage des élèves des écoles normales primaires et des instituteurs, par P. Martin. Un vol. in-12° relié toile, fr. 2,50.

L'année scientifique et industrielle 1887, par Louis Figuier, in-12, fr. 3,50.

La civilisation et la croyance, par Charles Secrétan, in-8°, fr. 7,50.

Principes généraux d'éducation chrétienne, par Adam Vulliet, in-12°, fr. 2,50.

Histoire de la civilisation contemporaine en France, par Alfred Rambaud. Un fort vol. in-12° br., 5 fr.

Anthologie des poètes français du XIXe siècle:

Tome I 1762 à 1817 in-8° avec portraits. . . . . 9 fr.

Tome II 1818 à 1841 » » . . . . . 9 fr.

Examens en obtention du diplôme d'instituteur et d'institutrice d'écoles primaires.

Conformément aux prescriptions du règlement du 2 avril 1885, ces examens auront lieu, cette année, à Porrentruy, comme suit:

1° les examens écrits les 8, 9 et 10 mars,

2° les examens oraux les 22, 23 et éventuellement 24 mars,

3° les examens préalables pour la IIe classe de l'école normale de Porrentruy et d'autres candidats simultanément avec les examens indiqués ci-haut. Il n'y a pas d'examen préalable pour les aspirantes institutrices.

Les aspirants et aspirantes doivent se faire inscrire jusqu'au 25 courant à la Direction soussignée, en lui adressant les pièces prescrites par le règlement précité.

Berne, le 9 février 1888

Le Directeur de l'Education:
Dr Gobat

Etablissement d'éducation à Peseux, près Neuchâtel.

L'école normale évangélique de Peseux, à laquelle sont annexées des écoles primaire et secondaire de jeunes garçons, ouvrira de nouveaux cours en avril prochain. Instruction solide et soins vigilants. Pension réduite pour les élèves-maîtres et pour ceux qui se préparent à faire des études théologiques. S'adresser, pour prospectus et renseignements divers, au directeur, M. J. Paroz.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

PRIMES AUX ABONNÉS
du journal
L'ÉDUCATEUR

Jusqu'au 31 mars prochain, les abonnés de l'*Educateur* pourront obtenir les ouvrages suivants au prix exceptionnel de *un franc cinquante centimes* le volume.

Une jeune fille à la vieille mode, par Miss ALCOTT. (Prix ord. 3 fr.)
Alexandre Vinet, par J.-F. ASTIÉ. (2 fr.)
Jean-Christophe Blumhardt, le pasteur des bains de Boll, par F. GRIN. (3 fr.)
Henri Marsden, par Miss A.-E. WARD. (2 fr.)
Etudes bibliques, par F. CHAPUIS. (3 fr.)
Petits péchés, par Mlle M. L (2 fr. 25)
La Fille du fonctionnaire, par l'auteur de SERGE BATOURINE. (3 fr. 50.)
Travail, par MISS ALCOTT. (3 fr. 50.)
La tour de Lough-Erne, par l'auteur de *Serge Batourine*. (3 fr. 50.)
Vacances en Amérique, par Mlle J. ANNEVELLE. (3 fr. 50.)
Explication de l'Evangile de St-Matthieu, par L. DEMOLE, 2 vol. (6 fr.)
Fleurs moissonnées, par Madlle M. L. (2 fr. 25.)
Le petit monde. Deux albums illustrés. (1 fr. 50.)
Les portes entr'ouvertes, par Elisabeth S. PHELPS. (2 fr. 25.)
La vérité dans la charité, par ARBOUSSE-BASTIDE. (3 fr. 50.)
Foi, espérance, par OYEX-DELAFONTAINE. (2 fr. 50.)
Le miroir. Fables et allégories, par Mme PROSSER. (2 fr.)
Les œuvres évangéliques. Cinq conférences. (2 fr.)
Brahmakarma, ou rites sacrés des Indous, par A. BOURQUIN. (3 fr.)
Histoire de la Réformation en Espagne, par Moïse DROIN, 2 vol. (6 fr.)

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.
Edon complète 1 fr. — Edon sans accompt 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.) [H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.
Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.
Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, **H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).**

Examens des aspirants au diplôme d'instituteur secondaire du Jura bernois.

Les candidats pour le diplôme secondaire de la partie française du canton sont priés de s'inscrire avant le 10 mars chez M. Sandolt, inspecteur des écoles secondaires, à Neuveville, président de la commission d'examen, en ajoutant les papiers réglementaires et la contribution aux frais d'examen.

Temps et lieux seront annoncés plus tard.

Berne, le 13 février 1888.

Direction de l'Education.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 5. — 1er Mars 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Mieville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Brultin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux,* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de **l'étranger** qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **sans retard**, s'ils ne veulent pas éprouver de suspension dans l'envoi du journal.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. Ls Beausire, gérant de l'Educateur, à Lausanne** (Suisse).

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 0.50 c. de Mlle Desponds, Ouchy; 1 fr. de Mlle Convert, Neuchâtel; 1 fr. de M. Hermenjat, Lausanne.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de: Mlle Desponds, Ouchy; Mlle Maccaud, Lausanne; Mlle Convert, Neuchâtel; Cercle pédagogique, Constantine (Algérie); M. De Coppet, Champvent; Mlle Margairaz, Montreux; M. Briod, Vennes; M. Rochat Louis, Mont-sur-Lausanne; M. J. Bardy, professeur, Helsingfors (Finlande); M. Wagnière, Cheseaux; M. Bourquin, Fontainemelon; Mlle Marendaz, Champvent; M. Besson, Chailly-sur-Lausanne.

VAUD

Instruction publique et Cultes.

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Les examens du printemps 1888 commenceront le *lundi 2 avril, à 7 heures du matin,* pour *les aspirants* et *les aspirantes.*

Les *examens complémentaires* des porteurs du brevet provisoire auront lieu en même temps que ceux des nouveaux aspirants.

Les aspirantes et les aspirants *non élèves des Ecoles normales* doivent s'annoncer par écrit au département de l'Instruction publique et des Cultes *avant le 24 mars* et joindre à leur demande :

1° Un acte d'origine et un acte de naissance;

2° Un acte de mœurs délivré par la ou les municipalités des communes où ils ont eu leur domicile pendant les trois dernières années;

3° Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec des certificats à l'appui et un certificat de la commission d'école, s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente.

L'âge requis pour être admis aux examens est, au minimum, de *19 ans* pour *les aspirants* et de *17 ans* pour *les aspirantes,* révolus dans l'année 1888.

Ne sont pas admis à l'examen :

a) Ceux qui se sont déjà présentés dans trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire;

b) Ceux qui n'ont pas une bonne constitution physique ou qui sont atteints de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence.

Le règlement pour les examens du brevet et le programme des Ecoles normales seront envoyés aux personnes qui les demanderont.

Donné pour être inséré dans la *Feuille des avis officiels* les vendredis 24 février, 2 et 9 mars.

Lausanne, le 16 février 1888. *Service de l'Instruction publique.*

JURA BERNOIS

MISES AU CONCOURS

Localité.	Ecole.	Nombre d'enfants.	Traitem^t Fr.	Dernier jour pour prendre inscript.	Arrondis. d'inspect.
Vicques	supérieure	»	550	29 février	XI.
Vermes	»	»	550	»	»
Fornes-Dessus	cl. réunissant les 3 degrés	»	550	»	»
Tavannes	IVe classe	»	550	»	»
Reconvillier	IIIe classe	»	550	»	»
Pommerats	supérieure	»	800	»	»
Saignelégier	»	»	800	»	»
St-Brais	cl. inférieure	»	550	»	»
Courtedoux	cl. élémentaire	»	550	3 mars	XII.
Cornol	cl. moyen^ne sup.	»	600	»	»
»	» inf^re	»	600	»	»
Cœuve	cl. supér^re mixte	»	550	7 mars	»

Erziehungsdirektion des Kantons Bern.

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ordinaires, 10 feuilles, fr. 6,25 le cent, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes réglures, de 10 c. à 2 fr., cartonnés ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour le dessin, de 20 c. à 5 fr. — Papier à dessin, — buvard. — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles** (Faber), **fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 % au demi-gros).** — Crayons divers, de 5, 10, 15 et 20 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c. à 2 fr. — Encres diverses, le flacon de 25 c. à fr. 3,75. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. (rabais 25 % au demi-gros). — Plumes d'acier diverses, dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes,** dès 5 c.; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés,** dès 15 c. à fr. 1,90. — **Etuis et boîtes à plumes,** 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés,** dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 à fr. 2,25. — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,10 à fr. 24. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéciale, nouveauté,** 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux.

GAZIER, *le meilleur de tous les dictionnaires.* Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames,** par *Mme de Dillmont, volume richement relié; dessins très nombreux,* in-8°, *fr. 3,75.*

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

ECOLES NORMALES

Examens d'admission et de promotion.

Les examens d'admission aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

a) Pour l'école des *élèves régentes*, le *mardi 17 avril ;*

b) Pour l'école des *élèves régents*, le *mercredi 18 avril.*

Ils commenceront chaque jour à *7 heures du matin.*

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, *avant le 8 avril prochain*, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte ou un certificat d'origine et un acte de naissance ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile ;

d) Une déclaration signée par eux et portant l'engagement de desservir, pendant deux ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Toutefois, lorsque le nombre des élèves le permet, les Vaudois sont admis comme élèves réguliers, lors même qu'ils ne rempliraient pas la condition mentionnée au paragraphe *d*.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander à être mis au bénéfice des *subsides* accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, puis dans le cours de ses études il est tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de *20 centimes* à *1 franc 40 c. par jour.*

Pour être admis à titre d'*élève régulier*, il faut :

a) Etre âgé de 16 ans révolus dans le courant de l'année 1888 ;

b) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence ;

c) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires et dans les limites du *programme d'admission.* Ce programme sera envoyé aux *personnes qui le demanderont.*

Les jeunes gens qui désirent être admis immédiatement dans l'une des classes supérieures doivent subir les *examens de promotion* de la classe inférieure à celle où ils demandent à entrer.

Ces examens auront lieu du *mercredi 28 mars au samedi 7 avril* pour les élèves régents et régentes.

Les conditions et formalités à remplir pour être admis à ces examens sont les mêmes que celles ci-dessus, mais la demande d'inscription doit être faite *avant le 18 mars.* Le programme des *Ecoles normales* sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

Les jeunes gens sortant de la 1re classe du Collège cantonal, de la 1re classe de l'Ecole industrielle cantonale, division inférieure, ou des classes correspondantes des collèges communaux, sont admis sans examen en 3me classe de l'Ecole normale. Ils ont à fournir, *avant le 17 avril,* leurs certificats d'études et les pièces mentionnées en tête de cet avis.

Donné pour être inséré dans la *Feuille des avis officiels* les vendredis 24 février, 2 et 9 mars.

Lausanne, le 16 février 1888. DUPUIS, directeur.

Nyon. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître d'arithmétique, d'histoire et de géographie au collège classique-industriel et à l'école supérieure de Nyon.

Obligations : 33 heures de leçons par semaine.

Traitement : Fr. 2450 pour toutes choses. Entrée en fonctions le 1er mai 1888. Adresser les offres au Président de la Commission des écoles, *avant le 3 avril prochain.* Examen le 16 avril, à 9 ½ heures du matin.